



DOUANE

FLASH INFO

ASSEMBLÉE NATIONALE LA CFDT DOUANE REÇUE PAR LA COMMISSION DES FINANCES

Ce jeudi 3 novembre, la CFDT a été reçue par Monsieur Louis Margueritte rapporteur de la Commission des Finances.

Au programme des échanges et un balayage complet de la situation budgétaire de la DGDDI et des conditions de travail.

LE BUDGET DE LA DGDDI PRÉVU EN 2023

Un rapport récent de deux sénateurs sur la lutte contre les stupéfiants a pointé du doigt l'insincérité du **Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM)** signé en grande pompe en 2021 par la Directrice Générale et le précédent Ministre.

Cette enveloppe de 148 millions d'euros aurait été créée en accumulant en partie des dépenses précédemment programmées ! La CFDT a demandé à la commission un suivi de l'ensemble des sommes allouées à la DGDDI dans le cadre de ce COM.

Parallèlement **la CFDT Douane demande la réattribution au budget de la DGDDI d'une partie des sommes confisquées et des ventes** par intermédiaire de l'AGRASC (l'Agence de Gestion et de Recouvrement des Avoirs Saisis et Confisqués). A l'instar de ce qui se fait au ministère de l'intérieur.

Nous demandons également le report d'une année sur l'autre des crédits non consommés. Cette règle trop rigide pénalise fortement la DGDDI.

L'ÉVOLUTION DU SCHÉMA D'EMPLOIS PRÉVU EN 2023, LES RECRUTEMENTS ET LES DÉPARTS À LA RETRAITE

Les effectifs de la Douane sont globalement constants sur les six dernières années. Pourtant, il y a eu en 2015, 700 créations d'emplois dans le cadre du Plan de Lutte Anti-Terroriste et en 2020, 700 créations d'emplois dans le cadre du Brexit.

Comment expliquer alors le manque permanent d'effectifs si ce n'est par un tour de passe-passe sur nos emplois.

Nous avons démontré au rapporteur que ce qui est créé d'un côté est retiré de l'autre. Le transfert des missions fiscales ne justifie pas tout ! **En fait les départs sont mal anticipés, les effectifs mal calibrés**, ce qui génère inévitablement de la surcharge de travail, et de la souffrance dans les services.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

VOTRE VOIX
NOTRE ACTION
VOTEZ CFDT



 @fedefinancescfdt
 @cfdtfinances

FINANCES.CFDT.FR

LA GPEC, LES MOBILITÉS, PROMOTIONS ET LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Questionné par le rapporteur sur ce sujet, **la CFDT a clairement démontré que la GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences), est un mythe, un peu comme le monstre du Loch Ness, tout le monde en parle mais personne ne l'a jamais vu !**

C'est d'ailleurs à se demander si ce n'est pas mieux ainsi, tant le pendant de la GPEC, à savoir les LDG Mutations et Promotions, ont déstabilisé en profondeur la confiance des douanières et des douaniers dans le « Système ».

La fin des CAP pour les mutations et promotions

En tant que membre de la majorité actuelle nous avons souhaité interpellier notre interlocuteur sur la **catastrophe que constitue la fin des CAP voulue par l'ancien gouvernement. Cela a ouvert une ère d'obscurantisme** dans les décisions de mutations et de promotions qui sont désormais soumis à l'arbitraire total des Directeurs Régionaux et Interrégionaux, chargés de nous classer au mérite ou au profil, rien de moins !

Quelle blague, dans une Administration qui a deux branches d'activité et compte près de 100 métiers différents.

Comment hiérarchiser les mérites ?

La défiance des agents envers l'Administration et leurs Directions est à son comble, les OS, exclues des CAP, ne sont plus en capacité de jouer leur rôle de tiers de confiance et de vérifier la bonne application des textes et des règlements !

La loi de transformation de la Fonction Publique est un massacre, une usine à démotiver, elle doit, selon la CFDT douane, être abrogée et revue. Nous l'avons dit au député.

La Formation Initiale et Continue

La CFDT Douane a expliqué sa revendication d'une Formation Initiale améliorée. Nous souhaitons que les phases pratiques et théoriques soient alternées et que les postes soient attribués à l'entrée en formation et non à la fin. Libérant ainsi les stagiaires du carcan des « colles » et du bachotage stérile.

Le système de notation doit être revu en profondeur, car jugé trop scolaire et pas assez valorisant sur le côté professionnel.

La CFDT a bien argumenté sur la nécessité que la Formation Continue soit une priorité. En Surveillance les formations tir et sécurité phagocytent tout le volume horaire. Il faut retrouver un espace-temps pour des formations de mises à jour réglementaires, tout au long de la carrière et dans les deux branches.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

Le rapporteur Louis Margueritte souhaitait connaître l'état des conditions de travail à la DGDDI. Les représentants CFDT l'ont alors « briefé ».

La Douane sort de 2 conflits majeurs dont les enjeux étaient le pouvoir d'achat et les conditions de travail. Il y a eu un effort budgétaire notable, orienté sur l'Immobilier, l'achat de véhicule, et dernièrement une tentative d'amélioration du cadre de vie (process que nous souhaitons voir pérenniser par une enveloppe tri-annuelle).

Des efforts restent cependant à faire, **la CFDT Douane demande la mise en place d'un grand plan d'investissement, sincère, dans les technologies de pointe** (Scanner bagage et passager, aéromaritime, équipement des agents Co mobiles).

C'est une condition sine-qua-non pour rester à niveau en matière de LCF et faire face aux nouveaux trafics.



DOUANE LE SYNDICALISME UTILE

DIVERS

Divers sujets d'attention actuels évoqués devant le rapporteur : la réforme territoriale, le Brexit, les transferts du recouvrement à la DGFIP, etc...

L'application en douane de la réforme territoriale

L'application en douane de la réforme territoriale est un véritable scandale, alors que les besoins sont à Metz, en Auvergne et en Bretagne, c'est à Aix en Provence que le Ministre a décidé en solo de transférer le Service Grands Comptes, il s'agissait à l'époque de récompenser la maire qui venait de faire allégeance au président en campagne.

Le pire de la politique ! Du copinage pur.

Résultat, aucun agent ne suit son poste, les agents Paris spé seront étrillés par les loyers exorbitants de la ville, les stagiaires ne pourront se fixer pour les mêmes motifs de vie chère. Un échec annoncé, qui aura des répercussions sur les 400 plus grosses entreprises françaises dont les procédures sont suivies par le SGC.

C'est au pied du mur qu'on voit le mur ! ... Boum ! ... Ouille ! ...

Le Brexit

Là aussi, **bel exemple de ce qu'il ne fallait pas faire**. Dès la création des bureaux et des brigades les besoins en effectifs ont été sous évalués. L'immobilier n'a pas suivi. La Normandie et la Bretagne ont été oubliées ! Résultat depuis 2 ans tous les recrutements sont phagocytés par les unités Brexit, les autres bureaux et brigades attendront, c'est ça la GPEC en Douane !

Le Transfert des missions fiscales

On garde le meilleur pour la fin. Une réforme doctrinaire ! le transfert des missions que nous faisons bien à nos collègues de la DGFIP qui eux n'ont pas les moyens, ni humain, ni matériel pour les faire.

Résultat, **une perte directe de rentrée fiscale**, nous avons insisté sur l'exemple de la Taxe sur les Boissons Non Alcooliques, qui est criant. Les mensonges du DG FIP qui fait semblant d'oublier que le taux de la taxe a doublé, pour justifier une perte de rentrée fiscale incontestable, ne doivent pas aveugler la représentation nationale sur ce fiasco.

En plus de la perte de rentrée fiscale, **c'est l'intérêt à la fraude qui a explosé**. Concrètement face à l'impossibilité pour les collègues de la FIP de contrôler nos taxes, ces dernières vont être re-engineered pour ne devenir que... déclarative et désormais, la concurrence entre les entreprises se fera sur le dumping fiscal de celles qui auront compris qu'il est inutile de déclarer une taxe qui n'est pas contrôlée. Bravo.

Le budget de l'état n'étant pas en baisse, on trouvera bien des « couillons » pour combler le manque ! Quelqu'un se reconnaît ?

L'article 60 et tentatives d'homicides sur les collègues

Pour conclure cette audience nous avons souhaité parler de l'art 60.

Nous ne pouvions clore cette audience sans évoquer la déclaration **inconstitutionnalité de l'article 60**, ainsi que la **multiplication des passages de vives forces et des tentatives d'homicide sur les douaniers et douaniers**. Nous avons listé les derniers incidents et notamment le plus récent, celui de notre collègue de Melun Sénart.

Sur l'article 60 nous attendons une mesure d'urgence, qui doit stopper l'hémorragie d'annulation que nos procédures connaissent actuellement devant les tribunaux.

Sur les Oppositions à Fonction, nous demandons une stratégie du Zéro Tolérance ! Toutes les oppositions à fonction doivent être suivies au civil par des demandes de dommages et intérêts. L'administration doit accompagner les agents.

ET MAINTENANT ?

Que retenir d'un tel exercice ?

Il a le mérite d'exister et de permettre à un rapporteur de la Commission des Finances d'avoir un autre point de vue que celui formaté qui lui est proposé par la Directrice Générale.

Le député et ses collaborateurs ont été à l'écoute.

Nous avons demandé la reconduction de cet exercice au moment de la liquidation du budget, proposition visiblement acceptée.

NOUS ESPÉRONS AVOIR PU FAIRE PASSER QUELQUES MESSAGES QUI PERMETTRONT DE FAIRE ÉVOLUER DE FUTURES DÉCISIONS CONCERNANT LA DGDDI ET SES AGENTS.